

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 499

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 3

À l'alinéa 144, substituer aux mots :

« de ces congés »

les mots :

« des congés correspondants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.